

**Séance du Conseil provincial du 25 janvier 2008 : question orale d'actualité – usage des réserves de recrutement**

Récemment, j'ai été interpellé par un lauréat d'un des examens d'admission à un emploi d'agent provincial. Ce lauréat a été versé dans une réserve de recrutement. Il me demandait simplement s'il pouvait espérer tabler sur une opportunité d'obtenir une poste dans l'administration en lien avec la réussite de cet examen. Manifestement, la personne n'était pas informée de son sort.

Ceci m'amène à vous poser les questions suivantes :

1. Combien de personnes figurent encore dans des réserves de recrutement ?
2. Envisagez-vous de puiser dans ces réserves constituées ? Si non, pourquoi les avez-vous créées ou pourquoi avez-vous changé de cap ? Si non, avez-vous informé ces candidats heureux d'avoir réussi l'examen du fait qu'ils n'ont, dans les faits, aucune chance d'être repris ?

Au nom du groupe cdH, je vous remercie.

Patrick BISCARI  
Conseiller provincial